

Que peut faire en tant que pere

Par gaston759_old, le 08/10/2007 à 15:39

bonjour, je suis divorcé depuis près de 12 ans et nous avons eu une fille qui aujourd hui est agee de 13 ans. depuis des annees je garde ma fille quand sa maman souhaite m en donner la garde, il s agit d un divorce a l amiable et jusque la les choses s arangeaient toujours. il y a quelques semaines alors que nous devions ma fille et moi partir en vacances pendant ma semaine de garde officielle, je n ai pas pu assumer mon droit de garde car sa maman a decider d emmener notre enfant dans sa famille. éxcédé je suis alle au commissariat déposer une main courante et jai refuser de payer la pension alimentaire. aujourd hui mon ex m envoi par l intermediaire d un huissier de justice une injonction de commandement et me demande de regler sous huit jours. que puis je faire je ne voulais en arriver la mais la discussion est impossible n a ton pas de recours en tant que pere?

Par Jurigaby, le 08/10/2007 à 15:46

Bonjour.

Payer la pension est la première chose à faire...Les juges détestent les gens qui se font justice eux même.

S'agissant d ela garde, je vouys conseille de déposer une requête en demande de droit de garde auprès du juge aux affaires familiales du lieu ou vit l'enfant habituellement.